

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS86

présenté par
Mme Clergeau, rapporteure

ARTICLE 29

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Pour l'année 2017, les objectifs de dépenses de la branche Famille de la sécurité sociale sont fixés à 49,9 milliards d'euros. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rétablissement de l'article supprimé par le Sénat.